

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS TRANSITOIRE 2024

Contrat de ville de la CABS
Réunion du 11 décembre 2023 – 18H
Garopôle - Espace Max Lejeune

MOTS D'INTRODUCTION

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine avait fixé les principes de la nouvelle politique de la ville. Prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, le contrat de ville tel qu'il avait été défini prend fin.

Un nouveau contrat appelé « **Quartiers 2030** » doit être élaboré et finalisé pour le 31 mars 2024 **pour la période 2024-2030.**

Une circulaire ministérielle du 31 août 2023 fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 et a permis de prolonger la phase de concertation avec les habitants jusqu'au 31 octobre dernier.

Une concertation citoyenne s'est déroulée le 19 octobre dernier avec une restitution le 8 novembre 2023.

La nouvelle géographie prioritaire sera connue au 31 décembre 2023. A ce stade, les travaux engagés avec les services de l'État au cours de l'été autour des quartiers existants sont en cours de validation par l'ANCT, avec quelques modifications de contours à la marge.

PRIORITES 2024

L'appel à projets 2024 doit s'appuyer sur :

- **les priorités nationales du CIV du 27 octobre 2023**
- **les priorités de la Région Hauts-de-France**
- **les priorités ressorties des échanges avec les habitants des quartiers relevant de la politique de la ville de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) lors de la concertation citoyenne qui s'est tenue le 19 octobre 2023**

1- Priorités du CIV du 27 octobre 2023

- La Transition écologique :

Les habitants étant confrontés à des difficultés environnementales accrues (pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques ...), il est indispensable de mettre en place des actions spécifiques : création d'espaces nature accessibles à tous, aménagements paysagers, gestion du tri, encouragement à la pratiques des mobilités douces

- Le plein emploi :

Il s'agit d'offrir des opportunités aux habitants des quartiers en renforçant des actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en encourageant des initiatives entrepreneuriales, en mobilisant les entreprises, en luttant contre les discriminations.

PRIORITES DU CIV

- L'égal accès aux services publics :

Il s'agit de lutter contre les obstacles auxquels peuvent être confrontés les habitants des quartiers et de favoriser l'épanouissement de chacun dans les quartiers.

Cela concerne entre autre les points suivants :

- **l'amélioration de l'accueil du jeune enfants** dans les QPV,
- **la réussite éducative** : poursuivre des actions dans le cadre de la réussite éducative , renforcer l'accompagnement à la parentalité, renforcer les actions relevant du dispositif « Quartiers d'été » ...

PRIORITES DU CIV

- **la santé et l'accès aux soins** : renforcer l'accès aux soins, améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV, renforcer la médiation et la prévention à l'école des acteurs locaux de la santé non-scolaires,

- **la culture** : renforcer l'accès à la culture,

- **le sport** : renforcer les pratiques sportives dans les quartiers,

- **la sécurité et la tranquillité publique / proximité, lieux de vie et de services/ de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées** : l'objectif est de protéger et faciliter le quotidien des habitants dans l'espace public.

2- Priorités de la Région Hauts-de-France

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville, pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier.

Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

2- Priorités de la Région Hauts-de-France

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositif emblématique de la Région Hauts-de-France.

Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

LES DÉFIS LOCAUX QUI ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS LORS DE LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Argillières	Soleil Levant – Bouleaux Platanes	Espérance – Provinces – Lopofa - Quebec
<p>Améliorer le cadre de vie</p> <p>Lien social / vivre et faire ensemble</p> <p>Tranquillité publique</p> <p>Prévention de la délinquance</p> <p>Mobilité</p>	<p>Mobilité</p> <p>Santé (précarité alimentaire)</p> <p>Tranquillité publique</p> <p>Prévention de la délinquance</p> <p>Lien social / vivre et faire ensemble</p> <p>Environnement (sensibilisation au tri)</p> <p>Cadre de vie</p> <p>Parentalité</p>	<p>Tranquillité publique</p> <p>Environnement (sensibilisation au tri)</p> <p>Habitat cadre de vie</p> <p>Animation de la vie sociale / lien social / vivre et faire ensemble</p> <p>Mobilité</p> <p>Emploi</p> <p>Santé</p>

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024

Chaque action proposée veillera à **s'inscrire dans le cadre des priorités 2024.**

Il conviendra, le cas échéant, de bien identifier en complément la ou les priorités transversales dans lesquelles le projet s'inscrit.

1- Priorités transversales :

- **La citoyenneté**
- **Les valeurs de la République**
- **L'égalité Femmes/Hommes**
- **La participation des habitants**
- **La lutte contre les discriminations**

2- Reconduction et pérennisation du dispositif « Quartiers d'été » :

Une annonce faite par Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la Ville, le 4 août 2023, de manière à :

- Anticiper la préparation des actions,
- Privilégier les modalités d'actions suivantes :
 - ✓ des rencontres et activités inter quartiers,
 - ✓ des activités en soirées, les week-ends et en août,
 - ✓ des activités mixtes et intergénérationnelles,
 - ✓ des séjours.
- Proposer aux habitants des quartiers des événements spécifiques en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Des demandes peuvent d'ores et déjà être déposées sur la plateforme DAUPHIN sous la dénomination suivante : « QE 2024 + intitulé de l'action », durant la phase de dépôt des dossiers de l'AAP 2024.

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024

Principaux points examinés lors de l'instruction :

- Les bénéficiaires de l'action doivent être majoritairement issus des quartiers prioritaires
- Le projet doit préciser : le ou les quartier(s) concerné(s), le public ciblé, le nombre, le genre et l'âge des habitants
- L'action doit être en cohérence avec **les orientations 2024**
- Le projet doit répondre à un besoin local,
- La structure doit être en capacité de mettre en œuvre concrètement l'action en termes de moyens humain, organisationnels, financiers

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024

Principaux points examinés lors de l'instruction :

- la structure doit **mobiliser en priorité le droit commun et les partenariats. Les crédits spécifiques ne viendront qu'en complément.**
- un nombre restreint d'indicateurs pertinents doit être défini permettant ainsi de mesurer la réalisation et l'impact de l'action mise en œuvre.

APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024

Les critères spécifiques :

Une attention particulière sera portée aux projets qui présenteront au moins une des caractéristiques suivantes :

- un caractère innovant et/ou expérimental
- une co-construction avec les habitants ou le public concerné par l'action
- une valorisation de l'image des quartiers et de leurs habitants

Comment répondre à l'appel à projets ?

Les demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets doivent se faire **OBLIGATOIREMENT** via la plateforme DAUPHIN.

→ **Portail dauphin « Espace Usagers » :**

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

A noter :

- Pour les demandes de renouvellement, il convient de fournir **La fiche bilan intermédiaire de l'année 2023**
- **Pas de demande de conventionnement pluriannuel** compte tenu de l'appel à projets transitoire

Comment répondre à l'appel à projets ?

Pour vous aider :

Site internet de la ville d'Abbeville : www.abbeville.fr

Site de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme :
www.baiedesomme.fr

Sur le site de la préfecture : www.somme.gouv.fr

Site internet de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :
un guide de saisie USAGERS est disponible sur :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

→ Pour éviter les erreurs, il est nécessaire de suivre scrupuleusement les indications de ce guide.



BUDGET PRÉVISIONNEL:

Dans la partie PRODUITS du budget prévisionnel, compte 74 « Subventions d'exploitation », il est obligatoire de sélectionner :

- **Au niveau de la ligne « État »** et dans la liste déroulante :
80-ETAT- POLITIQUE-VILLE.

Même si vous ne sollicitez pas l'appui financier de l'État, indiquez 1 € pour permettre la transmission du dossier à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D.D.E.T.S.).

- **Au niveau de la ligne « Communautés de communes ou d'agglomérations »** et dans la liste déroulante :
80 - CA DE LA BAIE DE SOMME

Même si vous ne sollicitez pas l'appui financier de la CABS, indiquez 1 € pour permettre la transmission du dossier à la CABS (Service Politique de la ville).

- Si vous souhaitez solliciter le **Conseil Régional des Hauts-de-France**, sélectionnez, au niveau de la ligne « **Conseil-s Régional(aux) » : HAUTS DE FRANCE (CONSEIL RÉGIONAL)**



MILLÉSIME ET PÉRIODE:

Pour **le millésime** de l'appel à projets **2024**, taper **2024** car :

- ✓ Vous répondez à l'appel à projets Politique de la ville 2024
- ✓ Votre projet se déroule en 2024
- ✓ Votre projet se déroule en année scolaire 2024-2025

- Pour la date et/ou **la période de réalisation** :

L'action doit impérativement débuter au cours de l'exercice 2024

Le calendrier

11 décembre 2023	Ouverture de l'appel à projets
5 janvier 2024	Clôture de l'appel à projets
Du 15 au 26 janvier 2024	Instruction partagée des dossiers Auditions des porteurs de projet selon la nature du dossier (non systématique)
Du 23 au 27 janvier 2024	Phase d'harmonisation technique
Courant février 2024	Validation de la programmation